

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Emanuelle Gosselin](#)

<https://www.cadre21.org/membres/b0ca5991caf77f1fde9954cb>

Date d'obtention : 2020-10-15 18:50:35

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Suivre la trousse et les étapes permet de travailler en concert avec les patenaires et ainsi Uniformiser les interventions pour tout les intervenants des milieux.

Intervenir de manière cohérente avec les l'ois et les différentes instances afin de répondre adéquatement aux situations liées à la sexualité sur les réseaux sociaux.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai plus en confiance de faire les bonnes actions afin d'accompagner les élèves dans un processus délicat. Je serai en mesure de faire appel au service de police au bon moment et je vais être en mesure de bien informer les différents acteurs suite à l'utilisation de la trousse sexto.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai attention de poser les questions du formulaire afin de ne pas teinter leur réponse et nuire à la situation.